Les apprentis sorciers – Tout ce que l’on vous cache sur l’ARN messager – Alexandra Henrion-Caude – éditions Albin Michel – 157 pages

« Je ne suis pas complotiste mais généticienne, l’une des plus renommées d’après certains. Dans ce livre, je vous dirai ce qu’est l’ARN messager, celui qui compose les vaccins anti-COVID. »

Promesse tenue par Alexandra Henrion-Caude, lauréate du prestigieux prix Eisenhower Fellowship aux États-Unis en 2013 et passionnée de l’ARN ! Cette ancienne directrice de recherche à l’INSERM à l’origine de la découverte de l’implication d’ARN non-codant dans certaines maladies génétiques se propose dans un ouvrage pédagique, rigoureux et sourcé de répondre à nombre de nos interrogations de non-spécialistes de la biologie moléculaire. Pourquoi qualifier l’ARN de molécule *« géniale »* ? Pas moins de seize prix Nobel entre 1920 et 2020 lui sont consacrés ! On s’émerveille à la découverte de l’ARN, *« maître de l’épigénétique »* – qui étudie les interactions de l’environnement avec nos gènes -, *« puissant outil de diagnostic et de traitement »* – à partir de l’ARN, douze médicaments ont été développés pour soigner des maladies très lourdes. Comment alors ne pas s’extasier avec le psalmiste : *« Étonnantes sont tes œuvres, toute mon âme le sait »* (Psaume 138).

La scientifique décode ensuite dans un langage très accessible le principe de fonctionnement des vaccins à ARN messager, qui n’est franchement pas très séduisant… D’abord, l’ARN messager reste une *« molécule aux multiples*

inconnues ». On découvre que sur les 70 essais conduits ces 20 dernières années sur des vaccins contre les cancers, la rage ou le VIH, aucun des 17 tests pour des vaccins divers n'a dépassé le stade 2… Et les 53 tests sur des vaccins anti-COVID ont été menés *« en un claquement de doigt »*, selon une phase accélérée grâce à un assouplissement de la réglementation – le fameux *« fast track »* – alors qu'il faut généralement dix ans pour expérimenter un vaccin. Justement, sur les vaccins anti-COVID, que sait-on précisément ? Difficile d'obtenir des informations sur un produit que Pfizer comptait garder secret… Pas moins de 450 000 pages sur cette injection ne devaient être dévoilées que dans 75 ans ! C'est peut-être lié à la gêne provoquée par ces 15 302 maladies recensées comme *« effets secondaires d'intérêt particulier »* par Pfizer, sans compter les 1 223 décès et 158 893 effets indésirables enregistrés… en seulement 3 mois d'essais cliniques. Tout cela encore une fois est bien sourcé. D'autres informations ont filtré, qui permettent d'aborder les aspects suivants : *« durée de vie du vaccin dans un flacon et dans notre corps », « trajet du vaccin dans notre corps », « modification génétique de notre corps ».* Mais si les injections anti-COVID à base d'ARN messager ne sont elles pas franchement *« géniales »,* Big Pharma apparaît pourtant comme le *« sauveur du genre humain »…* tout en faisant l'objet de *« condamnations par centaines »,* en *« commercialisant des vaccins dont les essais ne sont pas terminés »* et en les *« vendant à des prix hallucinants ».*

En conclusion, la parole est laissée à Kathrin Janssen, directrice de la recherche sur les vaccins de Pfizer qui avoue : *« Nous pilotions l'avion pendant que nous étions en train de le construire ».* En refermant l'ouvrage, on se demande – saisi d'effroi – comment près de 70% de la population a pu être injectée par des produits expérimentaux conçus par un écosystème – le Big Pharma – qui nous fait penser à une véritable mafia organisée.

Un ouvrage essentiel qui apporte un éclairage unique. Il complète utilement un autre ouvrage récent (janvier 2023) tout aussi remarquable, émanant d'un jeune statisticien – Pierre Chaillot – **« *Covid-19, ce que révèlent les chiffres officiels* » (éditions l'Artilleur).**

Alexandra Henrion-Caude avait bien voulu nous accorder un entretien en octobre 2021, selon une approche originale *« sur la politique de gestion de la COVID-19 (…) dans le fil de relecture de six passages de la Bible »*. À l'heure des nouvelles menaces de lois sociétales – euthanasie, constitutionnalisation de l'avortement -, nous pouvons en effet appréhender le transhumanisme non pas comme un concept abstrait mais bien *« comme une évolution discrète en cours tant au niveau des lois*

dites de bioéthique que de la récente loi de gestion sanitaire, qui constituent les deux faces d'une même logique » : https://www.pourlunite.com/wp-content/uploads/2021/10/Ptite-Revue-n°26-octobre-2021.pdf